

PETITE  
ENFANCE  
À PARIS



(PARENTS)

## LA VIE DE LA CRÈCHE VOUS INTÉRESSE?

PARTICIPEZ AU CONSEIL DE PARENTS  
OU AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE VOTRE CRÈCHE

SOYEZ PARTIE PRENANTE DE LA VIE DE VOS ENFANTS  
À LA CRÈCHE EN ÉLISANT VOS REPRÉSENTANTS



### LES CONSEILS, QU'EST-CE QUE C'EST?

Les conseils permettent de réunir les parents élus, le maire d'arrondissement et/ou son adjoint(e), la coordinatrice petite enfance, les responsables d'établissement et, le cas échéant, les membres du personnel, le médecin de PMI responsable du secteur.

Lorsqu'ils réunissent plusieurs établissements, on parle de **CONSEILS DE PARENTS**. S'ils ne concernent qu'un seul établissement, on parle alors de **CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT**.

Les conseils se réunissent environ **3 fois par an**.

Les élections se déroulent au sein de l'établissement, permettant ainsi à tous les parents d'élire leurs représentant(e)s.

Les conseils sont un **lieu d'échange** entre les parents, les responsables d'établissement, les équipes et les élus en charge de la petite enfance dans l'arrondissement sur les thèmes que les parents souhaitent aborder.

Ces instances permettent également de **réaliser des projets d'intérêt collectif** entre les établissements et d'autres lieux du quartier ou de l'arrondissement (écoles, centres de loisirs, lieux culturels...). Ils permettent aux parents de proposer et réaliser des initiatives.



## UNE ACTION CITOYENNE

En votant pour élire vos représentants, vous participez pleinement à la mise en place de ce moyen d'expression de démocratie locale.

Vous pourrez tout au long de l'année dialoguer, échanger avec vos représentants et leur faire part à tout moment de vos préoccupations et des sujets qui vous intéressent.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AUPRÈS  
DES RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENT**